

## ANNEXE .SOY - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .SOY

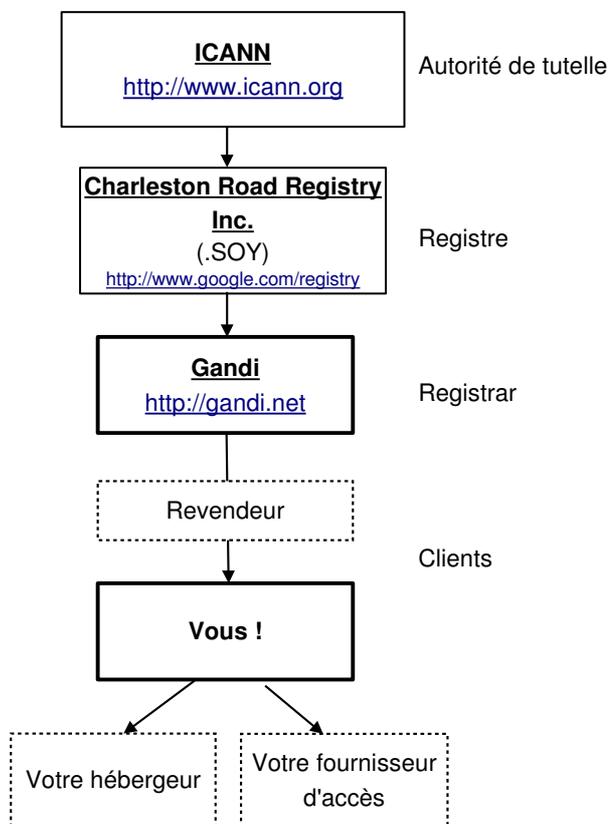
version n° 1.0 du 27 novembre 2014

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .SOY supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi. Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos codes d'accès à l'adresse: <http://www.gandi.net/admin/contracts/>.

### Article .SOY.1. Autorité de tutelle et Registre

.SOY est une extension générique qui signifie « Je suis » en espagnol. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .SOY :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

### Article .SOY.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .SOY Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .SOY, définies par l'ICANN et Charleston Road Registry, Inc., consultables aux adresses suivantes :

- Règles encadrant les utilisations abusives de noms de domaine définies par Charleston Road Registry, Inc. : <http://www.google.com/registry/policies/domainabuse/index.htm> !
- Règles de confidentialité de Charleston Road Registry, Inc. : <http://www.google.com/registry/privacy.html>
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .SOY. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .SOY est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/soy>

### Article .SOY.3. Règles d'ouverture

L'ouverture générale des enregistrements de noms de domaine en .SOY est prévue pour le 15 octobre 2014.

Vous reconnaissez et acceptez que tous les enregistrements de noms de domaine en .SOY sont soumis aux règles de lancement du .SOY telles que définies par Charleston Road Registry, Inc. et consultables à l'adresse suivante :

<http://www.google.com/registry/policies/startup/index.html>

### Article .SOY.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domaine/soy/info>

Les .SOY sont ouverts à tous.

### Article .SOY.5. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période de Landrush et 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque

enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

#### **Article .SOY.6. Termes réservés et noms de domaine premium**

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/soy> (specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

L'enregistrement des noms de domaine « premium » n'est pas disponible sur Notre interface, veuillez contacter Notre service clients.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit d'annuler Votre demande. Etant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée à Charleston Road Registry, Inc.

#### **Article .SOY.7. Durée d'enregistrement**

La durée d'enregistrement est de un (1) à dix (10) ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un nom de domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

#### **Article .SOY.8. Tarifs**

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domaine/prix/detail/soy/>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

#### **Article .SOY.9. Stockage des données personnelles**

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous reconnaissez et acceptez en outre la collecte, le traitement, l'utilisation et la publication, dans la base de données publique [Whois](#), de Vos données personnelles par Charleston Road Registry, Inc., ses délégués et agents conformément aux finalités détaillées dans les [règles de confidentialité du Registre](#).

Avant toute utilisation de Vos données personnelles pour d'autres finalités, le Registre Nous informera de ces nouvelles finalités.

#### **Article .SOY.10. Règlement des litiges**

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .SOY auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

### **Article .SOY.11. Transfert (changement de Registrar)**

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

### **Article .SOY.12. Changement de propriétaire**

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

### **Article .SOY.13. Processus de destruction**

**À expiration du nom de domaine**, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

### **Article .SOY.14. Vos déclarations et garanties**

En soumettant une demande d'enregistrement ou de modification, Vous reconnaissez que :

- Votre demande doit contenir des informations fiables, exactes

et à jour, doit être faite de bonne foi, à des fins licites et ne doit pas enfreindre les droits des tiers ;

- Vous devez Vous soumettre de bonne foi à toute procédure et décision prise par une commission administrative conformément aux principes PDDRP, UDRP et URS tels que définis par le Registre et l'ICANN ;
- Vous devez accepter et Vous soumettre à l'ensemble des règles et politiques mises en place par le Registre.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser et dégager de toute responsabilité Charleston Road Registry, Inc., sa société mère, ainsi que leurs directeurs, dirigeants, employés, agents et affiliés respectifs contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts et dépenses, y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, le choix, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, le transfert ou l'utilisation de Votre nom de domaine.

Cette obligation de garantie survit au terme du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

### **Article .SOY.15. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre**

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, annuler, ou transférer à un tiers ou placer en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire Votre nom de domaine ou toute transaction :

- en application des spécifications adoptées par un groupement de l'industrie reconnu comme faisant autorité dans l'internet (telles que, par exemple, les RFCs) ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- afin de défendre les droits et la propriété de Charleston Road Registry, Inc. ou d'éviter toute responsabilité civile ou pénale, réelle ou potentielle du Registre, de ses sociétés affiliées, filiales, de ses dirigeants, directeurs, responsables, employés et actionnaires ;
- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente

- ou d'une instance de résolution alternative des litiges ; ou
- en cas de violation du présent contrat.

De plus dans le cadre d'une demande en période de Sunrise, Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé, sans obligation, à rejeter Votre demande ou à détruire, suspendre ou transmettre à un tiers Votre nom de domaine si le Registre est notifié que Votre fichier « SMD » fait l'objet d'un litige pendant.

Vous reconnaissez que Charleston Road Registry, Inc. ne saurait être tenu pour responsable de toute perte ou engagement de votre reponsabilité découlant des procédures et procédés définis dans les règles de lancement du .SOY, y compris, sans que cette liste ne soit exhaustive, Votre capacité ou incapacité à obtenir un nom de domaine en .SOY et les conséquences de tout litige portant sur l'enregistrement de noms de domaine correspondant à une marque déposée figurant dans la Trademark Clearinghouse.

- fin de l'annexe .SOY -